

– Bibl!othèque Valenciennes ,

Cadre réservé au personnel

Numéro de carte X000.....

Fiche d'inscription à la « Cyberbibliothèque »

NOM (en majuscules) : Me / Melle / M. *

Prénom :

Sexe : Féminin / Masculin *

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse (tout changement doit être signalé) :

Adresse parentale pour les étudiants :

Téléphone :

Mail :

Établissement scolaire ou universitaire :

Profession :

Je souhaite être informé par mail des animations proposées à la Bibliothèque

Première inscription

Réabonnement

Carte perdue

J'ai pris connaissance du règlement de la Bibliothèque et de la charte d'utilisateur des postes *Bureau-tique* et *Internet* (au verso) de la bibliothèque de Valenciennes et je m'engage à les respecter.

Valenciennes, le

Signature** précédée de la mention « Lu et approuvé »

* Rayer les mentions inutiles

** Signature des parents ou d'un responsable pour les moins de 18 ans



CHARTRE DE L'UTILISATEUR (postes *Bureautique* et *Internet*)

L'atelier bureautique comprend 5 micro-ordinateurs (*dont 1 sans réservation, consultable 30 mn maximum avec carte*) et une imprimante reliés en réseau.

Des logiciels de bureautique sont installés sur les micros ; il s'agit de Word 2000, Excel 2000 et Powerpoint 2000. Pour une meilleure utilisation de ces logiciels, des manuels sont mis à la disposition des utilisateurs.

La Bibliothèque met également gratuitement à disposition des ressources électroniques variées dont la liste est présentée dans l'atelier (*Encyclopedia universalis, Electre, Europresse, Lesocial.fr* etc

- L'occupation de ces postes est de 4 h 30 par personne et par semaine, à raison de 2 h 15 maximum l'après-midi, à l'exception du vendredi où elle est de 2 h. Elle est soumise à réservation. Celle-ci est faite auprès du cybermédiateur par téléphone, ou sur place. Pour chaque réservation, sont demandés les nom et numéro de téléphone de l'utilisateur qui sera prévenu en cas de panne éventuelle du réseau.
- **Un retard de 15 mn (non justifié au préalable) entraîne la suppression de la réservation.**
L'utilisateur ne peut cumuler 2 h à l'espace Bureautique et 1 h à l'espace Internet le même jour.
- L'accès à l'espace Bureautique est gratuit mais soumis à inscription, conformément au règlement de la bibliothèque. L'usager doit donc justifier de son identité et de son domicile et il reçoit une carte. **La présentation de la carte de lecteur est exigée avant toute utilisation.**
- Les agents ne dispensent aucune formation aux usagers, mais ils leurs assurent une assistance dans la limite de leurs compétences.
- La récupération des données peut être effectuée sur disquette et clé USB. **La bibliothèque ne vendant ni de disquette ni de clé USB, il est demandé aux utilisateurs de vérifier l'état de leur propre matériel avant toute utilisation en utilisant le logiciel anti-virus présent sur les ordinateurs.**
- La bibliothèque ne fournit pas le papier pour l'impression. L'impression est limitée à 10 pages par séance
- Les informations enregistrées sur le disque dur par l'utilisateur ne sont pas sauvegardées.
- La bibliothèque surveille et contrôle l'utilisation des postes informatiques, conformément au règlement intérieur. Elle n'autorise pas la consultation de sites contraires aux missions des bibliothèques publiques et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales. Toute tentative d'intrusion dans le réseau, d'emprunt d'identité à un tiers, d'atteinte aux droits d'autrui et à l'ordre public entraîne la suppression ou la suspension des droits d'accès voire des poursuites judiciaires.
- **Il est interdit de boire, manger et fumer dans l'espace dédié à la bureautique. L'usage du téléphone portable y est également interdit conformément au règlement de la bibliothèque.**

L'espace Internet comprend 5 micro-ordinateurs :

- Pour favoriser l'utilisation des postes d'accès à Internet au public le plus large, leur occupation est d'une heure par personne et par jour. Elle est soumise à réservation. Celle-ci est faite auprès du cybermédiateur par téléphone ou sur place.
- **Un retard de 15 minutes (non justifié au préalable) entraîne la suppression de la réservation.**
L'utilisateur ne peut cumuler 1 h à l'espace Internet et 2 h à l'espace Bureautique le même jour.
- Les conditions d'accès aux postes Internet sont identiques à celles de l'atelier Bureautique citées plus haut.

